

Grand Poitiers Communauté urbaine

Plan de mobilité

Les collectivités se doivent d'organiser la mobilité sur leur territoire afin de faciliter les déplacements des habitantes et des habitants et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Pour ceci un plan de mobilité est élaboré afin d'imaginer et de mettre en œuvre les solutions des mobilités de demain.

Un plan et 4 chantiers

Grand Poitiers a lancé en 2023 l'élaboration du **plan de mobilité du territoire**, dans le cadre de la feuille de route validée par le conseil communautaire qui prévoit 4 chantiers :

- **Chantier 1** – Garantir l'équité territoriale dans l'offre de services proposée aux usagers tout en étant conscient des limites du bus pour les zones à plus faible densité
- **Chantier 2** – Travailler la cohérence de l'infrastructure cyclable à l'échelle de la Communauté urbaine et du bassin de vie élargi pour favoriser les flux de moyenne distance et réduire les discontinuités
- **Chantier 3** – Renforcer l'articulation entre mobilité et urbanisme pour réduire les flux et favoriser le report vers les mobilités collectives
- **Chantier 4** – Négocier avec les gestionnaires d'infrastructures routières et ferroviaires pour garantir leur bon fonctionnement pour les usagers et réduire leurs nuisances sur les territoires qu'elles traversent.

Le suivi et le pilotage

Le pilotage est assuré par les élue et élus de Grand Poitiers notamment Mme Aubert vice-présidente Mobilités et M Angebault vice-président Mobilités. Un comité de suivi a été mis en place afin d'associer les membres du comité des partenaires de Grand Poitiers : administrations, opérateurs de mobilités, partenaires économiques, représentants des usagers....

Le cadrage du plan de mobilité

La loi d'Orientation des Mobilités (LOM), promulguée en 2019, donne aux agglomérations de plus de 100 000 habitants la responsabilité **d'autorité organisatrice des mobilités**.

Dans ce cadre, Grand Poitiers Communauté urbaine doit adopter un Plan de Mobilité, document déterminant **« les principes régissant l'organisation de la mobilité des personnes et du transport des marchandises, la circulation et le stationnement »** sur son territoire.

L'enjeu gaz à effet de serre

Le secteur des transports est le plus gros émetteur de gaz à effet de serre sur le territoire de Grand Poitiers : il est **responsable de 56 % de ces émissions (752 kt éq CO2)**.

La politique de mobilité se doit donc d'être ambitieuse et se positionner au premier rang des politiques de transition énergétique menées par la Collectivité afin de **diminuer l'empreinte carbone du territoire**.

Les enjeux de la mobilité

Outre le recours à des motorisations moins polluantes, la réduction des émissions de GES produites par le secteur des transports doit s'appuyer sur l'évolution des pratiques de mobilités, et en premier lieu sur

- **la réduction de l'usage individuel de la voiture (même décarbonée)**
- **le développement des transports en commun,**
- **le développement des modes actifs (marche à pied, vélo)**
- **le développement du covoiturage, de l'autopartage....**

Pour les élues et élus de Grand Poitiers les transformations et les changements à conduire se doivent de prendre aussi en compte les questions de **justice sociale et d'équité territoriale**.

Les étapes et le planning

- Avril – novembre 2023 : **diagnostic de la mobilité** du territoire de Grand Poitiers et définition des enjeux
- Novembre 2023–mars 2024 : définition de la **stratégie et des axes de travail**
- Mars 2024–septembre 2024 : définition du **projet de plan de mobilité**
- Septembre 2024–mars 2025 : **concertation et enquête publique**

La concertation citoyenne

Lors de l'élaboration une concertation est prévue auprès des habitantes et des habitants du territoire par le biais

- Un questionnaire a été mis en ligne lors du diagnostic sur la plate-forme « Je participe » (<https://jeparticipe-grandpoitiers.fr/>)
- De réunions publiques déconcentrées pour le diagnostic se sont tenues en septembre et octobre 2023 sur le territoire de Grand Poitiers. Les présentations sont téléchargeables sur cette page.
- D'une enquête publique sur le projet

GRAND POITIERS

84, rue des Carmélites

86 000 Poitiers

Tel : 05 49 52 35 35

HORAIRES :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

Pendant les vacances scolaires :

Ouverture de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 du lundi au vendredi